

CONTRAT DE VENTE

Bon de commande

ENTRE

LIVINGPACKETS FRANCE SAS, société par actions simplifiée (SIREN 824 631 584) au capital de 1 000 000 EUR, ayant son siège social 2 rue Adrienne Bolland 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, représentée par son Président la société LIVINGPACKETS SA, société de droit Suisse, dont le siège social est situé Avenue C.F. Ramuz 80, 1009 Pully (Suisse), immatriculée au registre du commerce du Canton de Vaud sous le numéro CHE-385.652.744, elle-même représentée par son administrateur M. Alexander Cotte Augsburg, ayant tous pouvoirs en cette qualité aux fins des présentes

Ci-après le « **LPF** » ou le « **Vendeur** »

ET

Nom du propriétaire, **né(e) le** Date de naissance **à** Lieu de naissance, **demeurant à** Adresse

Courriel et téléphone

Adresse de facturation (si différente) : Adresse

Ci-après l' « **Acquéreur** »

Ci-après dénommée ensemble les « **Parties** » et individuellement la « **Partie** »

1. OBJET

Par l'acceptation du présent contrat, **LPF** vend à l'**Acquéreur** un ou plusieurs emballages connectés dénommés THE BOX suivant les conditions et modalités ci-après définies.

2. DÉFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule sont définis dans les Conditions Générales de Vente.

3. BIENS VENDUS

Les Boîtes vendues sont précisément identifiées comme suit :

Version de THE BOX : Cliquez ici pour entrer du texte.

Nombre d'unités : Cliquez ici pour entrer du texte.

Un algorithme cryptographique utilisant plusieurs technologies permet d'attribuer à chaque Boîte un numéro d'identification propre et de garantir l'intégrité et l'inviolabilité des données recueillies et mises à disposition de l'Acquéreur par l'intermédiaire de l'Application.

4. DÉCLARATIONS DE L'ACQUÉREUR

L'Acquéreur a pris connaissance de la description complète de THE BOX sur le site internet de LivingPackets à l'adresse suivante : [FICHE-de-Produit-THE-BOX-v2](#) ainsi que et des conditions d'utilisation de l'application mobile dédiée à THE BOX disponible sur le même site au plus tard lors de la Mise en Circulation des Boîtes.

Il déclare qu'il dispose d'un matériel (smartphone, tablette, ordinateur portable etc.) et d'une connexion Internet adéquats lui permettant de bénéficier des services de suivi et de contrôle des Boîtes via l'application dédiée (voir article 3 des Conditions Générales de Vente).

5. PRIX D'ACHAT – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs en vigueur sont consultables sur le site Internet de LivingPackets à l'adresse suivante : [FICHE-de-PRIX-THE-BOX-v2](#).

Le prix par Boîte est de : Cliquez ici pour entrer du texte. Euros TTC.

Nombre de Boîtes achetées : Cliquez ici pour entrer du texte.

Prix total : Cliquez ici pour entrer du texte. Euros TTC

Autres droits et taxes : Cliquez ici pour entrer du texte. Euros TTC

Total à régler : Cliquez ici pour entrer du texte. **Euros TTC**

La commande est ferme dès la signature du Bon de Commande et le versement fait à la commande ne constitue pas le versement d'arrhes au sens de l'article 1590 du Code civil.

Par ailleurs, la présente vente porte sur un produit dont la fabrication est entreprise sur commande spéciale de l'acheteur au sens de l'article L. 214-3 du Code de la consommation, et les sommes versées avant livraison ne produisent donc pas d'intérêts à l'expiration d'un délai de 3 mois après le versement.

Le prix est payable en une fois par carte bancaire à la commande.

6. DÉLAI DE LIVRAISON

Le **Vendeur** ne disposant pas de Boîtes en stocks et chaque Boîte devant faire l'objet d'un processus d'identification personnalisé, ce que **l'Acquéreur** accepte et reconnaît, l'acceptation du Bon de Commande entraîne la mise en fabrication par le **Vendeur** de la ou des Boîtes commandées en vue de leur livraison à **l'Acquéreur**.

Le Délai de Livraison est compris entre six (6) et vingt-quatre (24) mois à compter de l'acceptation du Bon de Commande.

En cas de non-respect du Délai de Livraison, il sera fait application de l'article 6.1 des Conditions Générales de Vente.

7. ADRESSE DE LIVRAISON

La ou les Boîtes seront livrées à l'adresse suivante : {{dqbh}}.

En cas de location des Boîtes par **l'Acquéreur** à **LPF** par contrat séparé, la livraison interviendra à l'adresse et suivant les conditions et modalités prévues au Contrat de Location.

8. DROIT DE RÉTRACTATION

Chaque Boîte bénéficie d'un élément cryptographique qui lui est propre permettant de la rattacher à un Utilisateur déterminé. En conséquence, la Boîte doit être regardée comme un produit « nettement personnalisé » au sens de l'article L. 221-28, 3° du Code de la consommation, et l'**Acquéreur** ne pourra pas bénéficier du droit de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du Code de la consommation.

9. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

La présente vente est conclue avec réserve de propriété au profit de **LPF** jusqu'au parfait paiement du prix (voir article 7.3 des Conditions Générales de Vente).

10. SIGNATURE

Par l'acceptation du Bon de Commande, l'**Acquéreur** confirme avoir préalablement pris connaissance des Conditions Générales de Vente de **LPF**, et avoir lu, compris et accepté sans réserve l'ensemble des dispositions du Bon de Commande, de ses annexes et des Conditions Générales de Vente.

Il reconnaît par ailleurs avoir été parfaitement informé par **LPF** sur les caractéristiques essentielles de THE BOX.

Fait à Cliquez ici pour entrer du texte,

Le Cliquez ici pour entrer du texte.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LIVINGPACKETS FRANCE – APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2021

1. DÉFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule auront la signification suivante :

Acquéreur : le client de **LPF** ayant passé une commande par l'acceptation du Bon de Commande

Application : l'application mobile développée par **LPF** et dédiée au suivi et au contrôle des Boîtes

Boîte(s) ou Bien(s) : la ou les THE BOX vendue(s) par **LPF** à l'**Acquéreur**

Bon de Commande : le bon de commande accepté par le **Vendeur** et l'**Acquéreur**

THE BOX : emballage innovant et connecté conçu par **LPF**

Conditions Générales de Vente : les présentes conditions générales de vente

Contrat de Location : le contrat de location éventuellement conclu entre l'**Acquéreur** et **LPF**

Contrat de Vente : l'ensemble contractuel indivisible formé par le Bon de Commande, les Conditions Générales de Vente et leurs annexes

Créations : a la définition qui lui est attribuée à l'article 9 des présentes Conditions Générales de Vente

Mise en Circulation : l'utilisation de la Boîte par **LPF** dans le cadre des services rendus aux Utilisateurs

Utilisateur(s) : tout utilisateur de la Boîte et des services y associés

Le Vendeur ou **LPF** : la société de droit français LIVINGPACKETS FRANCE (SIREN 824 631 584), ayant son siège social 2 rue Adrienne Bolland (44980) SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE.

2. CHAMP D'APPLICATION – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute vente par **LPF** de Boîtes est soumise aux présentes Conditions Générales de Vente.

Le Contrat de Vente est constitué du Bon de commande et de ses annexes ainsi que des Conditions Générales de Vente avec lesquelles il forme un ensemble contractuel indivisible.

Les annexes ont la même valeur contractuelle que le Bon de Commande.

En cas de contradiction ou de difficulté d'interprétation, le Bon de Commande et ses annexes prévaudra sur les Conditions Générales de Vente.

Aucun autre document ou écrit n'aura de valeur contractuelle dans la relation entre les Parties.

Toute modification apportée au Bon de Commande ou à ses annexes doit faire l'objet d'un avenant écrit daté et signé par chacune des Parties pour être valable entre elles.

3. DESCRIPTION DU PRODUIT

THE BOX est une solution d'emballage durable et intelligente développée et vendue par **LPF**.

THE BOX permet de sécuriser son contenu grâce à un mécanisme de maintien intégré, un système de verrouillage intégré permettant de détecter toute tentative d'ouverture, des capteurs mesurant en continu la température, l'humidité et les chocs, et des matériaux de fabrication présentant un fort pouvoir d'absorption des chocs.

La description complète de THE BOX est consultable en ligne à l'adresse suivante : [FICHE-de-Produit-THE-BOX-v2](#).

THE BOX est un produit connecté qui nécessite l'installation par l'**Acquéreur** d'une application dédiée pour accéder à l'ensemble de ses fonctionnalités.

L'Application est disponible au plus tard lors de la Mise en Circulation des Boîtes et téléchargeable via *Google Play Store* et *Apple App Store*. Elle nécessite l'accord de l'**Acquéreur** sur ses conditions d'utilisation.

Les fonctionnalités de base de THE BOX sont utilisables gratuitement via l'Application.

Le Contrat de Vente n'a pas pour objet de régir les services spécifiques (*premium*) pouvant être rendus par **LPF** à la demande de l'**Acquéreur** via l'Application.

4. DESTINATION DE THE BOX

4.1 Usage personnel

THE BOX peut être utilisée à des fins personnelles afin de conserver, sécuriser et/ou transporter personnellement des biens ou des marchandises.

THE BOX peut également être employée pour expédier des biens ou marchandises par l'intermédiaire de professionnels de la logistique. En ce cas, et pour tirer avantage de ces fonctionnalités, un contrat de service peut être passé avec **LPF** pour chaque expédition via l'Application.

4.2 Location à LPF

THE BOX peut être donnée en location à **LPF** moyennant paiement d'un loyer. Cette opération est conditionnée par la conclusion concomitamment à la vente d'un Contrat de Location distinct.

Seules des Boîtes neuves peuvent être données en location à **LPF**, sauf accord exprès et préalable à la location.

5 COMMANDE

Pour être valable, toute commande doit être établie sur un Bon de Commande émis par **LPF**. La commande n'est définitivement acceptée que si le Bon de Commande et ses annexes sont remplis de manière complète et que tous les renseignements qui y sont indiqués sont exacts et vérifiables.

Toute modification de commande du fait de l'Acquéreur ne pourra être prise en compte qu'avec l'accord de **LPF** et donnera lieu à l'établissement d'un avenant ainsi que, le cas échéant, à l'application des tarifs et délais de livraison en vigueur lors de la signature de l'avenant.

6 LIVRAISON

6.1 Délais de livraison

LPF s'engage à livrer THE BOX à **l'Acquéreur** dans le délai visé à l'article 6 du Bon de Commande.

La vente portant sur un produit dont la fabrication est entreprise sur commande spéciale de l'acheteur au sens de l'article L. 214-3 du Code de la consommation, les sommes versées en paiement du prix de vente ne porteront pas intérêt en cas de livraison supérieure à trois mois.

A défaut de toute livraison dans ce délai, **l'Acquéreur** doit, conformément à l'article L. 216-2 du Code de la consommation, enjoindre **LPF** par lettre recommandée avec accusé de réception de livrer THE BOX dans un délai supplémentaire raisonnable avant de résoudre le Contrat de Vente. Si, à l'issue de ce nouveau délai, la livraison n'a toujours pas été effectuée par **LPF**, **l'Acquéreur** pourra de plein droit demander, sauf cas de force majeure, si bon lui semble, la résolution de la vente, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Sauf disposition expresse contraire figurant dans le Bon de Commande, la livraison est effectuée par un transporteur choisi par **LPF** à l'adresse indiquée par le client.

6.2 Risques

Les risques liés à l'opération de livraison de THE BOX sont alors à la charge exclusive de **LPF** jusqu'au moment où **l'Acquéreur** prend matériellement possession de la ou des Boîtes commandées.

Toutefois, lorsque **l'Acquéreur** confie la livraison de la ou des Boîtes à un transporteur autre que celui proposé par **LPF**, les risques lui sont transférés dès la remise de la ou des Boîtes au transporteur.

En cas d'acceptation par **l'Acquéreur** d'un Contrat de Location distinct avec **LPF**, les risques liés à la livraison des Boîtes par un transporteur sont à la charge exclusive de **LPF**.

6.3 Contrôle de conformité

Dans le cas où la Boîte livrée serait non conforme à la commande (erreur de produit, produit défectueux ou endommagé), **l'Acquéreur** dispose d'un délai de trente (30) jours suivant cette livraison pour émettre des réserves écrites à **LPF**.

Pour les produits signalés non conformes dans les trente (30) jours de la livraison, **LPF** permet à **l'Acquéreur** d'obtenir le remboursement sans frais de la Boîte non conforme, sans passer par la réparation ou le remplacement, tels que prévus par la garantie légale de conformité.

La Boîte doit alors être retournée à **LPF** dans l'état dans lequel elle a été reçue, permettant un transport dans de bonnes conditions. Dans ce cadre, les frais d'envoi en vue d'un remplacement ou d'une réparation sont à la charge de **LPF**.

Si les réserves ne sont pas dénoncées dans les trente (30) jours, les dispositions énoncées à l'article 8 des Conditions Générales de Vente sur les garanties légales s'appliqueront. Ainsi, la Boîte livrée non conforme ne pourra faire l'objet, dans un premier temps, que d'un remplacement ou d'une réparation.

Toutefois, si le remplacement ou la réparation du produit ne peuvent être mis en œuvre dans le délai d'un (1) mois, **l'Acquéreur** pourra demander la résolution sans frais de la vente.

Dans le cas où, concomitamment au Contrat de Vente, l'**Acquéreur** donne en location la ou les Boîtes qu'il aura acquises à **LPF**, le contrôle de conformité à livraison s'effectuera suivant les conditions et modalités décrites au Contrat de Location.

7 PRIX

7.1 Détail du prix

Le prix est exprimé toutes taxes comprises.

Le prix n'inclut pas les frais de livraison et le cas échéant les droits de douane.

Le prix visé au Bon de Commande est ferme et définitif.

Dans le cas où l'**Acquéreur** donne en location la ou les Boîtes à **LPF** concomitamment à la vente, aucun frais ne sera facturé à l'**Acquéreur**.

7.2 Modalités de paiement du prix

Le paiement du prix s'effectue par tout moyen de paiement défini au Bon de commande.

Aucune commande ne pourra être prise en compte à défaut d'un complet paiement.

La facture est adressée à l'**Acquéreur** par voie électronique uniquement, à l'adresse email qu'il aura fournie à **LPF**.

7.3 Résolution de la vente

L'Acquéreur n'est pas en droit de renoncer à la vente objet du présent contrat.

En conséquence, si l'**Acquéreur** ne verse pas le prix prévu à l'article 5 des Conditions Particulières de Vente, pour quelque raison que ce soit, le **Vendeur** pourra demander la résolution de la vente.

Inversement, si le **Vendeur** est dans l'incapacité de fournir le Bien à l'issue du processus de livraison décrit à l'article 6.1 ci-dessus, il sera tenu de restituer l'acompte versé à l'**Acquéreur**.

7.4 Réserve de propriété

Il est expressément convenu entre les Parties que le transfert de la propriété d'une Boîte a lieu dès que son prix unitaire est intégralement payé à **LPF**.

LPF conserve donc la propriété des Boîtes vendues dont le prix n'a pas été intégralement payé.

8 GARANTIES

8.1 Garantie légale de conformité

Conformément à l'article L. 217-4 du Code de la consommation, **LPF** garantit que ses produits sont conformes aux spécifications communiquées à ses clients.

Toute réclamation devra être adressée à **LPF** par écrit pour lui être opposable, soit par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception adressé à son siège social, soit par email avec accusé de réception envoyé à l'adresse suivante : thebox-achat@livingpackets.com.

Lorsque l'**Acquéreur** agira en garantie légale de conformité, il :

- Bénéficiera d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- Pourra choisir entre la réparation et le remplacement du bien sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;
- Sera dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les deux (2) ans suivant sa délivrance.

8.2 Garantie des vices cachés

LPF garantit l'**Acquéreur** contre les vices cachés de ses produits dans les conditions et modalités définies aux articles 1641 et suivants du Code civil. Dans ce cas, il peut choisir entre la résiliation de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

9 PROPRIETE INTELLECTUELLE

La vente de THE BOX à l'**Acquéreur** n'entraîne aucune cession de droits de propriété intellectuelle à son profit. **LPF** détient et conserve donc les droits de propriété intellectuelle sur THE BOX, le site internet, l'application mobile, les services fournis y compris, sans limitation, tous les logiciels et serveurs, marques commerciales, marques de service, noms commerciaux, logos, noms de domaine, dessins, slogans et présentations commerciales (ci-après les « Créations »).

L'**Acquéreur** ne peut donc en aucune manière utiliser une ou plusieurs Créations, directement ou indirectement, sans l'autorisation préalable et écrite de **LPF** et sans la détermination d'un commun accord des conditions de son utilisation, notamment son étendue dans le temps et l'espace et sa contrepartie financière.

10 IMPREVISION

En cas d'imprévision, les Parties conviennent de recourir aux dispositions de l'article 1195 du Code civil.

11 DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées à l'**Acquéreur** sont nécessaires pour l'exécution du Contrat de Vente. **LPF** ne collecte que les données nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de **LPF** chargés de l'exécution, du traitement et de la gestion de l'application mobile.

Le traitement des informations par **LPF** répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

L'**Acquéreur** dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé en adressant la demande à l'adresse suivante : privacy@livingpackets.com

Les données de l'**Acquéreur** sont conservées le temps de la relation contractuelle.

12 FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une ou l'autre des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution de ses obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure. Pendant toute la durée de l'événement de force majeure, l'exécution des obligations de chacune des Parties est suspendue en application des dispositions de l'article 1218 du Code civil.

Constituent des cas de force majeure, outre les cas habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, toute interruption des télécommunications, incendie, explosion, tremblements de terre, épidémies, pandémies, mesures administratives de confinement des populations, inondations, pannes électriques, guerre, lois et réglementations, grèves ou autres évènements, dès lors qu'ils ne sont pas sous le contrôle de l'une des Parties.

13 NOTIFICATION

Toutes les notifications effectuées en exécution du Contrat de Vente devront être adressées à l'adresse mentionnée par chacune des Parties dans le Bon de Commande ou par tout moyen électronique.

En cas de changement de siège ou d'adresse, la Partie concernée s'engage à en informer l'autre Partie sans délai, à défaut de quoi la notification faite à l'adresse initiale sera considérée comme pleinement opposable à la Partie concernée.

14 INTERPRETATION

Si une disposition du Contrat de Vente est jugée invalide ou inapplicable pour une raison quelconque, les autres dispositions du Contrat de Vente ne seront pas affectées et la disposition invalide ou inapplicable sera réputée modifiée dans toute la mesure permise par la loi pour la rendre valide et applicable. A la place de la disposition nulle ou pour combler les lacunes que ladite nullité a provoquées, les Parties conviennent de faire application de la disposition légalement admissible qui se rapproche le plus de ce qu'elles ont voulu ou auraient voulu si elles avaient dès l'origine connu le vice affectant la disposition en question.

15 TOLERANCE

Il est formellement convenu que toutes les tolérances de la part de l'une des Parties relativement aux clauses et conditions du Contrat de Vente quelles que puissent en être la fréquence et la durée, ne pourront jamais, et en aucun cas, être considérées comme valant abandon total ou partiel de ses droits, la Partie concernée pouvant toujours y mettre fin à tout moment, si bon lui semble et sans préavis.

16 LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le Contrat de Vente est régi par la loi française et seule la version française fait foi entre les Parties.

Tout litige résultant de la validité, de la formation, de l'interprétation, de l'exécution et/ou de la résiliation du Contrat de Vente sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

17 REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation « *Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel* ».

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution du contrat de vente ou de fourniture de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, l'Acquéreur est invité à contacter LPF préalablement ou son service après-vente ici : thebox-achat@livingpackets.com.

Dans l'année qui suivra la demande de l'**Acquéreur** auprès des services de **LPF**, en application de l'article R. 616-1 du Code de la consommation, l'**Acquéreur** pourra faire examiner sa demande par un médiateur, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur.

Le médiateur peut être saisi aux coordonnées suivantes : AME Conso, 11 place Dauphine – 75001 PARIS (<https://www.mediationconso-ame.com>).

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de règlement en ligne des litiges, facilitant le règlement par voie extrajudiciaire des litiges entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>